

LA DELEGATION DU CANADA
A LA DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Communiqué de Presse No 6A
Bureau de Presse
750, Troisième Avenue
New York, N.Y.

YUkon 6-5740

DECLARATION DE
M. LEO CADIEUX, M.P.
REPRESENTANT DU CANADA A LA QUATRIÈME COMMISSION
LE 9 OCTOBRE 1963
RHODESIE DU SUD

Monsieur le Président,

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et avec une profonde attention les diverses déclarations dont le problème de la Rhodésie du Sud a fait l'objet au sein de notre Commission, et j'ai examiné en détail le rapport qu'a présenté le Comité spécial au sujet de cette question difficile et complexe.

Face à des problèmes de cette nature, l'attitude fondamentale de mon gouvernement est que les droits de l'homme et les libertés essentielles doivent être respectés par tout l'univers. Nous croyons que les peuples ont le droit de déterminer leur sort et que l'individu doit être à l'abri de toute discrimination quelles que soient la race dont il est issu, la couleur de sa peau, sa religion ou ses convictions politiques. Nous voulons encourager le progrès de tous les peuples non-autonomes qui aspirent à accéder à l'indépendance. Nous souhaitons qu'après une transition pacifique et ordonnée règne une société qui accorde à tous des droits égaux dans la vie économique, sociale et politique du pays. Chaque territoire, nous le savons, a des problèmes particuliers qu'il convient de ne pas négliger si l'on veut satisfaire les aspirations de la population.